

Série de briefings Droits, forêts et climat – novembre 2011

Enseignements à tirer de l'expérience sur le terrain : REDD+ et les droits des peuples autochtones et des communautés tributaires de la forêt

En octobre 2011, le Forest Peoples Programme (FPP) a mené une étude auprès de ses partenaires locaux, leur demandant d'identifier les expériences clé et les enseignements tirés de REDD+ et des questions relatives aux droits au cours des trois dernières années. Les partenaires ayant apporté leur contribution sont notamment le Centre pour l'environnement et le développement (CED) et l'Association Okani (Cameroun), CEDEN (RDC), la Fondation pour la promotion des savoirs traditionnels (Panama), l'Association des peuples amérindiens (Guyana), l'Association des leaders des villages au Suriname, l'Association des autorités saamaka (Suriname), AIDSESEP (Pérou), la Fédération pour l'autodétermination des peuples autochtones (Paraguay) et Scale-up, Pusaka, ainsi que le personnel de terrain du FPP (Indonésie). Les observations et les enseignements principaux sont résumés ci-dessous. Les observations et leçons sont aussi tirées d'ateliers avec nos partenaires locaux, d'études de terrain et de questions soulevées par les représentants de peuples autochtones dans le cadre des dialogues national et international sur REDD+ avec les décideurs politiques. Les observations et leçons clé sont résumées ci-dessous:

MESSAGES CLÉ :

Cet examen de REDD+ et des droits dans huit pays montre que les politiques et les projets pilote REDD+ n'ont pour l'instant pas permis de s'attaquer de façon efficace aux questions des droits et de l'équité. Les messages principaux à adresser aux décideurs politiques aux niveaux national et international, y compris à la CCNUCC sont que :

- ▶ les gouvernements et les donateurs doivent soutenir en priorité des réformes des cadres juridiques, de la propriété foncière et de la gouvernance forestière afin de garantir la conformité avec les obligations internationales
- ▶ des actions prioritaires sont nécessaires afin de garantir la reconnaissance des droits fonciers et territoriaux
- ▶ une réglementation plus stricte et une supervision plus étroite des projets locaux pour contrôler la « piraterie du carbone » sont nécessaires
- ▶ des mécanismes plus solides sont nécessaires pour le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), ainsi que des consultations préalables effectives
- ▶ un renforcement des capacités s'impose à tous les niveaux, y compris concernant le FPIC, la bonne gouvernance et les mesures de sauvegarde relatives
- ▶ des mesures urgentes sont requises pour mettre en œuvre les mesures de sauvegarde aux niveaux national et local
- ▶ des mesures de sauvegarde spécifiques sont requises pour protéger les droits aux moyens d'existence, aux pratiques traditionnelles et au développement des communautés
- ▶ le contrôle du système de surveillance, de notification et de vérification (MNV) et des autres systèmes d'information connexes doit inclure une évaluation des questions relatives à la gouvernance, aux droits et aux moyens d'existence
- ▶ des actions plus fermes sont nécessaires afin d'identifier et de combattre les moteurs de la déforestation

- ▶ des débats nationaux et locaux concernant les mécanismes de financement relatifs au climat sont nécessaires
- ▶ une plus grande attention doit être accordée au développement d'un mécanisme fondé sur les droits pour le partage des avantages locaux
- ▶ une plus grande reconnaissance de la gestion traditionnelle des forêts et un soutien direct aux initiatives des communautés sont nécessaires

Des actions prioritaires sont requises afin de garantir les réformes foncières et la reconnaissance des droits fonciers et territoriaux :

La planification REDD+ nationale et les projets pilote REDD+ locaux n'ont pour l'instant accordé qu'une attention superficielle ou limitée aux questions des droits fonciers et des conflits fonciers, alors que la planification budgétaire n'a généralement pas pris en compte de façon adéquate les questions relatives à la propriété foncière (Cameroun, Panama, Suriname, Paraguay). Les informations officielles en matière de droits fonciers sont dans la plupart des cas incomplètes ou obsolètes. Dans les cas où des mesures relatives à la propriété foncière sont prévues, les peuples autochtones n'ont pas été adéquatement consultés lors de la conception des projets, et les mesures proposées violent les normes internationales (Guyana). Les pays qui se sont récemment engagés à aborder les questions des droits coutumiers et territoriaux n'ont à ce jour pas fourni de détails ou de garanties solides. En outre, des lois ont été adoptées récemment en matière de forêts, mais violent directement les droits fonciers des peuples autochtones (par exemple au Pérou et en Indonésie).¹ Dans de nombreux cas, la définition officielle des terres des peuples autochtones est erronée, puisqu'elle se limite uniquement aux zones possédant des titres de propriété, qui ne couvrent souvent qu'une partie des territoires coutumiers (par exemple au Guyana). Les gouvernements proposent que les projets en matière de forêts et de climat soient mis en œuvre au moyen de cadres juridiques nationaux obsolètes qui ne reconnaissent pas les droits fonciers et territoriaux coutumiers des peuples autochtones et des habitants traditionnels de la forêt, conformément aux obligations internationales des pays.

« Les membres des gouvernements et les donateurs internationaux semblent choisir d'ignorer ou d'écarter la nécessité de réformes juridiques de la propriété foncière. Ils semblent ne pas constater les conflits fonciers, bien que nous soyons en mesure d'en fournir la preuve. Il est nécessaire de collecter de toute urgence des données fiables concernant la situation foncière dans nos communautés

afin que les politiques et les actions à faible intensité de carbone respectent nos droits et nous aident à prendre soin de nos forêts ancestrales. Nous sommes disposés à contribuer à la collecte et à la compilation de ces données.
» [Représentant APA, Guyana, octobre 2011]



M. COLCHESTER

Expansion de l'huile de palme est une des causes principales de perte de forêt en Asie du Sud et est maintenant en expansion en Afrique occidentale et centrale, ainsi que certaines parties de l'Amérique latine.

En Indonésie, les règlements REDD+ promulgués par le Ministère des forêts en 2009 ont été jugés par les Nations Unies (observations du CERD) comme représentant une violation des droits fonciers des peuples autochtones ; à ce jour (2011), aucune mesure corrective n'a été mise en place.² Dans certains cas, bien que les constitutions nationales reconnaissent les traités internationaux ratifiés par le pays, la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans d'autres lois nationales est minime voire inexistante (par exemple au Suriname).

Les partenaires du FPP et les organisations de peuples autochtones du monde entier insistent sur le fait que pour que les stratégies en matière de forêts et de climat soient efficaces, des actions solides sont nécessaires pour rendre compte des droits fonciers existants, tout comme des mesures prioritaires pour permettre des réformes foncières et garantir les droits fonciers et territoriaux des peuples autochtones, conformément aux normes et obligations internationales (voir par exemple : Plan d'action des peuples autochtones présenté au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier de la Banque mondiale en octobre 2011).³ Les gouvernements et

² Voir <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/08/indonesiacerdrresponseurgentactionsept09eng.pdf>

³ *Indigenous Peoples Action Plan regarding the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)*, octobre 2011
<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/10/Indigenous%20>

¹ http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/09/Minam-AIDSESP_Sept%202011_Spa.pdf

les donateurs doivent réaliser des évaluations participatives des droits fonciers et des conflits liés aux ressources, avec les peuples autochtones et la société civile. Des études indépendantes et vérifiables de la propriété foncière, y compris par les organisations de peuples autochtones, doivent faire l'objet d'un soutien dans le cadre de processus inclusifs et transparents de clarification des droits fonciers.

Des mécanismes solides pour le FPIC et des consultations préalables effectives sont nécessaires :

Malgré certains cas d'engagements importants pour le FPIC et REDD+ (Guyana, Paraguay, Indonésie), aucun pays ne possède à ce jour de mesures ou procédures pratiques effectives pour mettre en œuvre des mesures de sauvegarde pour le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC), alors qu'il reste à mener des consultations significatives sur les politiques en matière de forêts et de climat au niveau des communautés.

« *Le gouvernement utilise la présence des peuples autochtones lors des réunions de partage d'informations comme une preuve de participation. Les institutions gouvernementales et les organisations de financement doivent faire bien plus afin d'assurer des consultations effectives, et des mesures sont nécessaires afin de convenir de règles en matière de FPIC dans la phase initiale du cadre de la préparation* » [représentant VID, Suriname, octobre 2011]

Au Guyana, les leaders autochtones soulignent que trois ans après le lancement par le gouvernement de son initiative Stratégie de développement à faible intensité de carbone (LCDS), des questions cruciales soulevées par les communautés autochtones concernant les droits fonciers et le FPIC, lors de réunions publiques et de communications écrites, n'ont à ce jour pas été prises en compte.⁴ Dans des pays tels que le Pérou et l'Indonésie, les communautés font état d'un manque de transparence et de la divulgation limitée d'informations au niveau local concernant les politiques REDD+ nationales et les programmes pilote REDD+. Au Suriname, au Cameroun et en RDC, aucun engagement gouvernemental ferme n'a été pris concernant le FPIC, alors qu'au Guyana, le FPIC ne s'applique pas entièrement aux terres forestières coutumières sans titres de propriété, en violation des obligations internationales du pays. Les peuples de la forêt, tels que les Baka au

Cameroun, affirment qu'ils ne peuvent soutenir REDD en l'absence de garanties plus claires concernant le FPIC et les droits à la terre et aux ressources.⁵

En Indonésie, les promoteurs des projets REDD+ travaillant au niveau infranational ne se sont pas conformés au FPIC, violant ainsi ce droit (par exemple à Sumatra et au Kalimantan central), alors que les projets pilote REDD+ à Aceh ont écarté les autorités traditionnelles.⁶ Dans d'autres cas en Indonésie, le gouvernement local et les ONG se sont engagés en faveur du FPIC, mais ils comprennent mal ce droit, et peinent à le mettre en œuvre. Les communautés de peuples autochtones vivent des situations similaires au Pérou, où des conflits ont surgi suite à plusieurs projets REDD+, parce que les fédérations autochtones représentatives ont été exclues des consultations par les promoteurs des projets (jungle centrale et Madre de Dios).⁷

« [Les promoteurs des projets REDD+] *n'appliquent pas le droit à la consultation préalable, à la participation, ou au consentement libre, préalable et éclairé des communautés... FENAMAD n'a jamais participé aux réunions de prise de décisions, ni aux réunions avec les communautés pour approuver ce projet... Nous n'avons eu que des réunions très générales avec les promoteurs des projets et nous ne savons rien ou presque au sujet de ce projet qu'ils souhaitent mettre en œuvre.* »⁸

En outre, de graves conflits forestiers dans des pays comme l'Indonésie, le Guyana et le Pérou restent omniprésents, d'une part parce que le gouvernement ne respecte pas les droits des communautés de ces terres et octroie des concessions pour l'exploitation forestière et minière et les plantations, en ignorant les droits coutumiers et le FPIC, et d'autre part à cause de la corruption.⁹

Ces expériences montrent la nécessité de formations concernant le FPIC au sein des gouvernements et des donateurs, qui doivent accorder une attention accrue au FPIC, sur la base de négociations et d'accords avec les

5 *Cameroon REDD Community Consultations and Civil Society Workshop*, communiqué de presse du FPP et Okani, juillet 2010

6 FPP, Pusaka et Yayasan Rumpun Bambu Indonesia (2011) *Aceh: The Ulu Masen REDD+ Pilot Project* Séries de briefings du FPP, Droits, forêts et climat, Moreton in Marsh, octobre 2011 <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/10/aceh-briefing-3.pdf>

7 FPP et AIDESEP (2011) *The reality of REDD+ in Peru: Between theory and practice - Indigenous Amazonian Peoples' analyses and alternatives* FPP et AIDESEP, novembre 2011

8 CARTA N° 436•2011•FENAMAD, 25/10/2011.

9 Voir <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/09/cerduaindonesia02092011fm.pdf>. Voir également Tauli-Corpuz, V (2011) *Learning from different levels: lessons on how to make progress and what needs to be done to advance tenure reform* Déclaration à l'occasion de la Conférence internationale sur le régime foncier, la gouvernance et les entreprises, 11-15 juillet 2011, Lombok

[Peoples%20Action%20Plan%20regarding%20the%20FCPF%20Guna%20Yala%20September%202011.pdf](http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/09/cerduaindonesia02092011fm.pdf)

4 Voir par exemple, APA (2011) *Comments by the Amerindian Peoples Association (APA) on the Government of Guyana project concept note on "Amerindian Land Titling and Demarcation"*, soumis au Fonds d'investissement REDD du Guyana (GRIF), janvier 2011

Pays	Conformité des normes et pratiques avec les obligations internationales		
	Droits fonciers de PA	FPIC	Commentaire
Panama	✓ / ✗ [partiel]	✗	Les droits fonciers ne sont pas respectés au nord du Panama. FPIC dans le Programme UN-REDD.
Pérou	✗	✓ / ✗ [partiel]	Lacunes dans la nouvelle loi de consultation préalable ; la nouvelle loi forestière ne respecte pas les terres coutumières
Guyana	✗	✓ / ✗ [partiel]	S'applique uniquement aux terres possédant des titres de propriété et à l'exploitation minière à petite échelle située à proximité de ces terres
Suriname	✗	✗	Dans la Constitution, mais pas dans une législation spécifique. Référence vague au FPIC dans les propositions REDD
Paraguay	✗	✓ / ✗ [partiel]	FPIC dans le Programme UN-REDD
Cameroun	✓ / ✗ [partiel]	✗	Dans la Constitution, mais pas dans une législation spécifique
RDC	✗	✗	Pas explicite dans R-PP/FIP. Dans le Programme UN-REDD
Indonésie	✗	✓ / ✗ [partiel]	Une certaine reconnaissance politique. Dans le Programme UN-REDD

peuples autochtones concernant les arrangements adéquats pour faire respecter ce droit fondamental. Il est crucial que les décideurs politiques et les preneurs de décisions comprennent que ce sont les titulaires des droits et les organisations qui les représentent qui doivent définir des principes et procédures effectives pour le FPIC.

Des réformes juridiques et politiques sont nécessaires pour défendre les droits humains et se conformer aux obligations internationales :

Les cadres juridiques nationaux en matière de propriété foncière, de FPIC et de droits coutumiers ne sont pas conformes aux obligations internationales dans les huit pays (voir le tableau sur la page suivante).

« La législation du Suriname ne reconnaît pas les peuples autochtones ou tribaux et ne contient aucune disposition concernant les droits fonciers collectifs. Plusieurs décisions de la Cour interaméricaine des droits de l'homme régionale indiquent que le Suriname doit respecter les droits fonciers, la démarcation des territoires des peuples autochtones et tribaux, le FPIC, et la participation pleine et effective, et adopter une législation dans ces domaines (cas de Moiwana, Saamaka), mais malgré les promesses, l'État n'a pas respecté ces décisions » [représentant VID, Suriname, octobre 2011]

« Conformément à la tradition, tout étranger souhaitant chasser ou ramasser du bois ou du rotang dans nos forêts, ou défricher une zone pour l'agriculture, doit obtenir l'autorisation du village et des leaders mukim. Toutefois, notre droit à contrôler nos ressources n'est pas respecté par le gouvernement ou les étrangers. Nous sommes devenus comme des tigres sans dents, spectateurs de l'exploitation de nos forêts sans notre accord. » [leader communautaire traditionnel,

Indonésie, 2011]¹⁰

Les gouvernements et les donateurs doivent soutenir en priorité les réformes des cadres juridiques, de la propriété foncière et de la gouvernance forestière afin d'assurer la conformité avec les obligations internationales et utiliser une approche composée d'étapes pour les initiatives et interventions en matière de forêts et de climat. Les activités de préparation doivent inclure des réformes proactives visant à reconnaître, garantir et protéger les droits humains au moyen d'actions pour :

- ▶ examiner les obligations internationales des pays
- ▶ atteindre un consensus sur la façon de garantir les réformes dans la planification REDD.

Un renforcement des capacités et des institutions est nécessaire et prioritaire à tous les niveaux :

La nécessité d'un renforcement des capacités ciblé pour REDD+ et les questions relatives aux droits est mise en évidence dans tous les pays. Au niveau local, les communautés autochtones soulignent qu'un renforcement des capacités *préalable* est nécessaire pour les communautés de peuples autochtones et leurs organisations, afin d'assurer des consultations éclairées et des processus crédibles en matière de FPIC (par exemple au Guyana).¹¹ Des appels répétés en faveur d'un renforcement des capacités ont été lancés par les leaders et organisations autochtones comme un élément clé du Plan d'action d'Oaxaca 2011 pour les

10 FPP, Pusaka et Yayasan Rumpun Bambu Indonesia (2011) *Aceh: The Ulu Masen REDD+ Pilot Project* Séries de briefings du FPP, Droits, forêts et climat, Moreton in Marsh, octobre 2011, pages 3-4 <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/10/aceh-briefing-3.pdf>

11 Conseils Tosaos des districts central et méridional de Rupununi (2011) *A protocol for FPIC and the Low Carbon Development Strategy document DTC*, septembre 2011

peuples autochtones, qui a été transmis à la 17^e Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Durban.¹²

Le renforcement des capacités est crucial également pour les organismes forestiers et les autres organes gouvernementaux qui ne connaissent pas les nombreux aspects de REDD, des droits des peuples autochtones, notamment au FPIC, ainsi que les engagements et obligations internationaux essentiels, tels que ceux contenus dans les Accords de Cancun 2010.

« Le fait est que la plupart des fonctionnaires gouvernementaux locaux chargés des questions foncières et forestières sur le terrain ne connaissent pas REDD, les mesures de sauvegarde et les droits des peuples autochtones. »
[Représentant FAPI, mai 2011]

Les organisations des peuples autochtones et de la société civile soulignent également qu'il est urgent de former le personnel des institutions forestières concernant les principes de bonne gouvernance, de transparence et les stratégies anti-corruption, afin de lutter contre le détournement par l'élite, les fraudeurs, et les personnes s'accaparant des terres.¹³

Des mesures doivent être appliquées afin de mettre en œuvre et effectuer un suivi des mesures de sauvegarde aux niveaux national et local :

Les organisations de peuples autochtones indiquent que bien que les institutions internationales de financement et de développement impliquées dans REDD+ possèdent des politiques de sauvegarde, la façon dont ces politiques sont mises en œuvre en pratique n'est pas claire. Les leaders communautaires et les organisations de peuples autochtones ont souligné que des mécanismes efficaces de suivi et de conformité sont nécessaires et que les communautés doivent être informées des engagements des organismes gouvernementaux et financiers :

« Nous savons que la Banque mondiale et la BID possèdent des mesures de sauvegarde, mais les mettent-elles en œuvre ? Regardez ce qui est arrivé à nos forêts dans la région de Darien dans le cadre des projets précédents de la BID ! La question est de savoir comment nous pouvons faire en sorte que ces organismes respectent leurs règles de sauvegarde ? Notre peuple et nos communautés ont besoin de connaître

ces politiques de sauvegarde. Ils doivent suivre leur mise en œuvre et savoir comment déposer des plaintes lorsque leurs droits sont violés... » [Cacique des terres collectives Emberá, Panama, avril 2011]¹⁴

À ce jour, dans la plupart des pays, la planification REDD+ s'est concentrée sur le suivi et la mesure du carbone, sans prendre dûment en compte les questions sociales et les droits.¹⁵ Afin de réaliser des actions responsables et de garantir le respect des Accords de Cancun, beaucoup plus d'énergie et de ressources doivent être affectées au développement de systèmes de surveillance, notification et vérification qui vont au-delà de la simple mesure du carbone.¹⁶

Il est urgent que les gouvernements et les donateurs impliquent les titulaires des droits dans la définition de l'application et du suivi des mesures de sauvegarde aux niveaux national et local. Des accords doivent être stipulés pour établir des indicateurs adéquats vérifiables et fondés sur les performances pour les mesures relatives à la gouvernance, aux droits et aux moyens d'existence et leurs répercussions, et la façon dont il convient de les transmettre au Système d'information sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde (SIS) de la CCNUCC qui a été proposé.¹⁷ Les peuples autochtones soulignent que le financement international des activités liées aux forêts et au climat, notamment le Fonds vert de la CCNUCC, doit respecter des mesures de sauvegarde qui doivent faire l'objet d'un suivi indépendant de la part des organisations autochtones et de la société civile.¹⁸

Une action coordonnée et ciblée est nécessaire pour identifier et combattre les moteurs de la déforestation :

Dans tous les cas examinés, les politiques REDD existantes sont développées en l'absence de données empiriques et

14 FPCI (2011) *Derechos de los Pueblos Indígenas y políticas sobre cambio climático en Panamá: desafíos, oportunidades y propuestas* Rapport d'atelier interne, FPP, FPCI et Rainforest Foundation-US, avril 2011

15 Dooley, K, Griffiths, T, Martone, F et Ozinga, S (2011) *Mirages et illusions : évaluation critique du Fonds de partenariat pour le carbone forestier* FERN et FPP, Moreton-in-Marsh

16 Concernant les initiatives des peuples autochtones sur la mesure, la notification et la vérification de REDD+, voir http://www.indigenouclimate.org/index.php?option=com_docman&task=catview&gid=96&Itemid=&lang=en

17 Colechester, M (2011) *Beyond Safeguards: mainstreaming human rights in national REDD+ implementation* Présentation du FPP au Oslo REDD Exchange, juin 2011

18 *Declaración de Uh Najil ek Balám en el marco de la 17 conferencia de las partes "sobre cambio climático" en la casa del jaguar negro, septiembre de 2011.* International Indigenous Peoples Forum on Climate Change (IIPFCC) STATEMENT SBSTA Contact Group on REDD+ on "system of information on safeguards in REDD+" Bonn, June 15, 2011. *Declaración de Pachacamac sobre políticas y estrategias de los pueblos indígenas y comunidades locales de latino america ante el fondo de inversion forestal - conferencia regional latinoamericana sobre pueblos indígenas y comunidades locales* Casa Atinchip Pachacamac, Lima, Perú 02 al 04 de febrero de 2011

12 *Oaxaca Action Plan of Indigenous Peoples: from Cancun to Durban and beyond* <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/10/OaxacaActionPlanOctober2011Eng.pdf>

13 Voir Global Witness (2011) *Forest Carbon, Cash and Crime: the risk of criminal engagement in REDD+* Global Witness, Londres. Voir également Martin, C (2011) *The Darker Side of Saving Rainforests* Transparency International Blog, 11 novembre 2011 <http://blog.transparency.org/2011/11/11/the-darker-side-of-saving-the-rainforests/>

sur la base d'une analyse limitée concernant les moteurs de la déforestation. Les politiques et les projets infranationaux REDD+ rejettent encore à tort la responsabilité du recul des forêts sur les communautés pauvres et locales (par exemple en Indonésie, au Cameroun, en RDC et au Suriname).

Il est urgent de s'assurer que des évaluations participatives des causes de la déforestation soient réalisées au niveau national. Ces évaluations doivent impliquer les peuples autochtones et les communautés tributaires de la forêt ainsi que différents acteurs dans l'évaluation des facteurs directs et indirects du recul des forêts. Les politiques extractives et de développement national continuent de causer la destruction de la forêt et menacent et dégradent les terres forestières des peuples autochtones dans les huit pays.

« REDD signifie réduction de la déforestation industrielle, mais le gouvernement autorise ceci ici, pourquoi ?... Le gouvernement ne semble pas accepter la nécessité de réduire [la déforestation], puisque l'exploitation des forêts est en cours. Le gouvernement acceptera-t-il de réduire l'exploitation des forêts ? » [Représentants communautaires, RDC, mai 2011]

« Ceux qui détruisent la forêt sont les tout-puissants, ceux qui ont toujours bénéficié de toutes les interventions dans la forêt » [représentant de la communauté baka, Cameroun, août 2011]

Les partenaires locaux indiquent que les organismes environnementaux et les autorités forestières qui supervisent la planification REDD+ ont une influence limitée sur les départements chargés de l'agriculture, du transport, de l'énergie et de l'exploitation minière, et qu'il existe un manque général de coordination entre les ministères. Dans des pays comme le Pérou et le Guyana, des projets de routes et barrages gigantesques menacent de désenclaver des zones de forêts de première venue, dont beaucoup sont occupées par des peuples autochtones vulnérables en isolement volontaire (nombre de ces programmes et projets sont réalisés par la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID)). Malgré les engagements gouvernementaux visant à lutter contre la déforestation dans ces pays, l'exploitation minière et l'extraction du pétrole et du gaz s'étendent à des régions forestières reculées.

Les organes gouvernementaux et les bailleurs de fonds promouvant la protection des forêts et du climat doivent déployer des efforts supplémentaires afin de promouvoir la cohérence politique et la coordination intersectorielle,

notamment en soutenant les Ministères chargés des questions extractives, d'attribution des titres fonciers et des infrastructures. En outre, des efforts significatifs sont nécessaires pour lutter contre les facteurs externes liés à la demande croissante d'énergie, de denrées alimentaires, de fibres et de minéraux dans les pays industrialisés.

Une réglementation plus stricte et une supervision étroite des projets locaux sont requises :

Dans plusieurs pays, les peuples autochtones sont préoccupés par la prolifération des projets REDD locaux de commerce de droits d'émission de carbone, promus par des ONG nationales et internationales, des investisseurs privés et des spéculateurs, avec une supervision limitée, voire inexistante, de la part des régulateurs gouvernementaux. Au Pérou, AIDSESEP a appelé à un moratoire sur les projets REDD+ locaux dans la région amazonienne, après que plusieurs contrats injustes et illégaux relatifs au carbone ont été proposés aux communautés autochtones par les « cow-boys du carbone », sans processus de FPIC adéquats et sans garanties en matière de droits fonciers et de partage équitable des avantages.¹⁹

Dans certains pays, notamment au Pérou, des promoteurs de projets soi-disant « respectables et sans but lucratif » développent des projets sur des terres communautaires, qui leur fournissent des conditions commerciales nettement favorables sans processus de FPIC adéquats.

« Un exemple de la mauvaise foi de cette entreprise est qu'elle a obligé la communauté à signer un contrat en anglais, régi par les lois anglaises, sans clause de résiliation, et menace maintenant de poursuivre en justice les membres de la communauté qui se sont opposés à cette fraude » [Déclaration de Iquitos, signée par 22 organisations autochtones du Pérou, avril 2011]

Au Paraguay, les projets REDD infranationaux se multiplient sur les terres autochtones et communautaires avec une réglementation limitée, alors que les processus de certification volontaires pour ces projets ne comportent pas la diligence requise par les obligations internationales (en basant leurs évaluations sur des cadres juridiques nationaux obsolètes qui ne respectent pas pleinement les droits fonciers des peuples autochtones). Les processus de FPIC

¹⁹ FPP et AIDSESEP (2011) *The reality of REDD+ in Peru: Between theory and practice - Indigenous Amazonian Peoples' analyses and alternatives* FPP et AIDSESEP, novembre 2011. Voir également « Carbon Cowboys » Sydney Morning Herald, 23 juillet 2011. Voir également AIDSESEP (2011) Urgent warning: Shipibo communities in the Peruvian Amazon asked to hand over land title documents to projects promoting 'environmental services, carbon market and REDD Communiqué de presse, août 2011.



T. GRIFFITHS

L'extraction du pétrole et du gaz et des mines sont d'autres facteurs clés de la déforestation dans de nombreux pays tropicaux comme la Guyane (ci-dessus)

ont été violés par les promoteurs des projets, et certains projets proposent l'achat de terres forestières autochtones, avec des titres détenus par une ONG et non par la communauté.

Des cas similaires sont signalés en Afrique. En RDC par exemple, les projets REDD infranationaux prolifèrent avec peu ou pas de réglementation de la part du gouvernement. Ces projets comportent des processus de FPIC inadéquats et une prise en considération inappropriée des droits communautaires à la terre et aux ressources.²⁰

Il est fait état de cas de fraude grave et de tentatives de vol des terres liés à des investissements spéculatifs dans les projets REDD+ pour le commerce de carbone dans d'autres pays en Amérique latine, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, notamment de cas où des promoteurs de projets ont tenté de passer des accords frauduleux avec des peuples autochtones et des propriétaires fonciers coutumiers en Colombie, au Liberia et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.²¹

20 Tchoumba, B (2011) « *The Conservation International REDD pilot project in the Democratic Republic of Congo (DRC) – a very different kind of Walt Disney production* » WRM Bulletin No.169, août 2011

21 Global Witness (2011) *Forest Carbon, Cash and Crime: the risk of criminal engagement in REDD+* Global Witness, Londres. Voir aussi Levene, T

Ces expériences montrent la nécessité d'établir une supervision et une réglementation beaucoup plus strictes des projets soi-disant « volontaires » du secteur privé et des ONG, au moyen d'une réglementation officielle, d'un suivi indépendant et de moyens efficaces de réparation pour les communautés et les détenteurs de droits affectés. De façon plus générale, outre les nombreux autres problèmes attestés relatifs au commerce de carbone, ces expériences soulèvent encore une fois de graves questions quant à l'utilisation des marchés de carbone comme source principale de financement pour les projets liés aux forêts et au climat.

Des débats nationaux et locaux sur les mécanismes de financement pour le climat sont nécessaires :

Les organisations et communautés autochtones soulignent également que peu de discussions ont eu lieu jusqu'à maintenant concernant la source future de financement de REDD+. Les gouvernements semblent

(2011) « FSA warning over carbon credit trading schemes » The Guardian Vendredi 5 août 2011 <http://www.guardian.co.uk/money/2011/aug/05/fsa-warning-carbon-credit-trading-schemes>



JOHN NELSON

Les communautés locales et autochtones du District de Bikoro dépendent des forêts pour la plupart de leurs moyens d'existence

supposer que ce financement proviendra du commerce de carbone, malgré des informations de plus en plus fondées indiquant que ce mécanisme financier souffre de nombreux problèmes et est de plus en plus fréquemment rejeté par les peuples autochtones et les mouvements pour la justice climatique.²² Dans les huit pays, il n'y a eu que très peu, voire pas du tout, de discussions ou de consultations sur les droits de propriété pour le carbone forestier, qui est un élément essentiel des questions relatives à la reconnaissance des droits et au partage des avantages.

Des éléments inquiétants dans plusieurs pays indiquent que les gouvernements proposent de revendiquer des droits de carbone sur toutes les forêts, ce qui menace de fragmenter et de saper l'intégrité des droits collectifs des peuples autochtones sur leurs terres, leurs forêts et leurs territoires (par exemple au Panama). De nouvelles lois sur les marchés de carbone et le Paiement pour les services environnementaux (PSE) sont en train d'être rédigées par les juristes du gouvernement sans la pleine consultation effective et préalable des peuples autochtones et de la société civile (par exemple au Pérou).

Pour que des politiques nationales pour la protection des forêts et du climat soient durables, elles doivent se baser sur des dialogues publics et communautaires concernant les sources futures de financement, afin que les décisions en matière de financement fassent l'objet d'un consensus et de l'acceptation du public.

Une attention accrue doit être accordée aux avantages locaux fondés sur les droits :

Les expériences des peuples autochtones et de leurs communautés montrent que les mécanismes de partage des avantages REDD+ sont mal définis dans la plupart des pays. Dans tous les cas, notamment dans les pays où les initiatives pilote REDD+ locales sont en cours de mise en œuvre, comme en Indonésie, aucun avantage concret et direct ne s'est encore matérialisé pour les communautés, bien que ces programmes jouissent parfois de budgets colossaux.²³

Au Pérou, au Guyana et au Suriname, les approches au partage des avantages sont conçues par le gouvernement central avec peu, voire aucune, participation des communautés, et aucune discussion ouverte n'a eu lieu sur des sujets cruciaux, comme les droits de carbone (voir ci-dessous).

Les peuples autochtones indiquent que la plupart des fonds REDD+ sont accaparés par des ONG et des organes gouvernementaux, ne laissant aux communautés que des promesses d'avantages futurs versés au compte-goutte. Lorsque le partage des avantages est débattu avec les communautés forestières des peuples autochtones, les détails sont encore vagues, et les gouvernements et les ONG tendent à souligner les avantages potentiels plutôt que les coûts et les inconvénients potentiels (qui ne sont parfois pas mentionnés du tout).

« ...Le gouvernement n'a pas présenté ses plans REDD pour mon village. En tant que leader de l'association des Mukims, j'ai été informé de REDD par le gouvernement, mais les informations fournies étaient limitées. J'ai demandé au gouvernement quel était son plan de partage des avantages pour REDD, mais je n'ai pas reçu de réponses claires. J'ai demandé si les avantages découlant des projets REDD iraient aux concessions d'exploitation forestière légales qui ont été contraintes de cesser leurs opérations ou si ils iraient aux communautés. Toutefois, l'équipe REDD du gouvernement n'a pas pu me répondre... » [Leader communautaire traditionnel, Indonésie, 2011]²⁴

²³ Voir par exemple, FPP, Pusaka et Yayasan Petak Danum Kalimantan Tengan (2011) *Central Kalimantan: REDD+ and the Kalimantan Forest Carbon Partnership (KFCP)* Série de briefings du FPP, Droits, forêts et climat, Moreton in Marsh, octobre 2011

²⁴ FPP, Pusaka et Yayasan Rumpun Bambu Indonesia (2011) *Aceh: The Ulu Masen REDD+ Pilot Project* Série de briefings du FPP, Droits, forêts et climat, Moreton in Marsh, octobre 2011, pages 3-4 <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/10/aceh-briefing-3.pdf>

²² *Oaxaca Action Plan of Indigenous Peoples: from Cancun to Durban and beyond* <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2011/10/OaxacaActionPlanOctober2011Eng.pdf>

« Les opinions et les informations du gouvernement concernant REDD ne concernent que l'argent : l'approche utilisée est une approche par le haut et ciblée sur l'argent. Les décideurs politiques ne tiennent pas compte des questions essentielles liées aux droits. Sans actions pour garantir nos droits, les politiques REDD+ sont une « bombe à retardement » qui menace de saper et d'appauvrir les peuples vulnérables de la forêt » [représentant VID, Suriname, octobre 2011]

« Beaucoup de discussions ont lieu concernant les avantages pour les peuples autochtones de la Stratégie de développement à faible intensité de carbone, mais à ce jour aucune information n'est disponible au sujet des règles, des conditions et des coûts possibles pour les communautés. Les leaders autochtones ne sont pas équipés pour entreprendre des négociations, puisqu'ils ne possèdent pas les informations essentielles. C'est pourquoi il est urgent de réaliser des formations régulières au sujet du FPIC et des droits des peuples autochtones » [représentant APA, Guyana, octobre 2011]

Les leaders autochtones, notamment au Guyana, soulignent que les questions foncières doivent être examinées en toute franchise comme partie intégrante et essentielle de tout processus FPIC et de toute négociation concernant le partage des avantages. Les leaders du Paraguay mettent en exergue ce même aspect :

« Nos communautés ne seront pas les bénéficiaires des politiques forestières et climatiques sans la pleine reconnaissance et le respect total de nos droits fondamentaux, notamment à la restitution, à l'attribution de titres et au rétablissement des terres, territoires et forêts traditionnels de nos peuples. C'est pourquoi nous affirmons que la question des droits territoriaux et fonciers ne peut être séparée des questions relatives aux forêts et au partage des avantages. Ces questions sont intrinsèquement liées. » [représentant FAPI, Paraguay, octobre 2011]



L'exploitation forestière industrielle (à la fois illégal et «légal») continue de provoquer la destruction des forêts et des dégâts dans de nombreux pays, mais l'exploitation forestière demeure un élément clé dans de nombreux plans REDD

Au Cameroun, des mécanismes efficaces de partage équitable des avantages au niveau local n'existent pas (le partage local des avantages reposant sur des arrangements inadéquats).²⁵ En Indonésie, les politiques et les investissements REDD+ sont contrôlés principalement par les autorités forestières, et les titulaires de licences pour les plantations et la sylviculture, qui sont les principaux bénéficiaires de ces projets.²⁶ Dans certains cas, les projets de développement communautaires ont été bloqués par les projets pilote REDD+, et des restrictions ont été imposées à l'accès des communautés aux forêts (par exemple au Sulawesi central).²⁷ Dans d'autres endroits, les leaders dayak ont fait état de préoccupations au sujet de l'incidence des politiques et projets REDD+ sur leurs moyens d'existence traditionnels.²⁸

Des mesures de sauvegarde spécifiques pour les pratiques traditionnelles de subsistance sont nécessaires :

Les plans et les projets pilote REDD+ ne comportent souvent pas de protections explicites des pratiques traditionnelles, notamment de l'agriculture par rotation (culture itinérante), de la collecte du bois de feu, de la chasse, de la pêche, et de l'extraction des matériaux de la forêt pour la construction et l'artisanat.

« On nous dit qu'avec REDD nous devons réduire notre utilisation des forêts, mais j'ai huit enfants et la forêt est tout ce que je possède. Nous vivons de la forêt. Si REDD s'impose, que ferons-nous ? L'État est fort, ils ont des matraques et des armes à feu et peuvent faire ce qu'ils veulent... Que pouvons-nous faire contre la force de l'État ? » [Représentants communautaires, RDC, mai 2011]

« Nous nous opposons au Projet de tourbières du Kalimantan central (CKPP) et à la gestion de Mawas, qui ont accordé la priorité à la conservation des orang-outangs et criminalisé les villageois de Tumbang Mangkutup, accusés de vol et arrêtés. En réalité, les accusés ramassaient du bois dans la forêt de leurs ancêtres et l'utilisaient uniquement pour construire leurs maisons ; cela n'est pas juste. Mawas fut mis en place sans l'approbation des communautés et s'est emparé de

la forêt communautaire ; cela n'est pas juste. » [Leader communautaire traditionnel, Indonésie, avril 2011]²⁹

Les organisations de peuples autochtones soulignent que les mesures de sauvegarde REDD+ doivent comprendre des mesures visant à protéger ces principes, conformément aux obligations des pays en matière de droits de l'homme et de traités environnementaux (par exemple Article 10c de la Convention sur la diversité biologique (CDB)). La nécessité de mesures de sauvegarde spécifiques à ce propos a également été mise en exergue par le Secrétariat de la CDB dans les soumissions sur les mesures de sauvegarde REDD+ présentées à la CCNUCC.³⁰

Les expériences en Afrique et en Asie, ainsi que dans certaines parties de l'Amérique latine, où les moyens d'existence traditionnels sont visés par les décideurs politiques REDD, montrent que des indicateurs spécifiques sur la prise en compte des pratiques coutumières et traditionnelles sont nécessaires.

Il est nécessaire de soutenir la gouvernance traditionnelle des forêts et les initiatives communautaires :

Pendant des décennies, les peuples autochtones et leurs organisations ont tenté de souligner la nécessité d'une plus grande reconnaissance et d'un plus grand soutien en faveur de leurs systèmes traditionnels de gouvernance des forêts et de gestion des ressources. Les croyances et les valeurs autochtones insistent souvent sur la nécessité de prendre soin de la forêt et de la respecter. Des études de cas, menées par les peuples autochtones pour la Convention sur la diversité biologique (CDB), montrent que les peuples autochtones pratiquent une utilisation coutumière durable des ressources biologiques dans les forêts et les autres écosystèmes.³¹

Les peuples uitoto et muinane en Colombie ont des

29 FPP, Pusaka et Yayasan Petak Danum Kalimantan Tengan (2011) *Central Kalimantan: REDD+ and the Kalimantan Forest Carbon Partnership (KFCP)* Série de briefings du FPP, Droits, forêts et climat, Moreton in Marsh, octobre 2011, page 3

30 CDB (2011) *Submission by the Secretariat of the Convention on Biological Diversity to the Secretariat of the United Nations Framework Convention on Climate Change on methodological guidance for activities relating to reducing emissions from deforestation and forest degradation and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks in developing countries (REDD-plus), specifically related to systems for providing information on how safeguards referred to in appendix 1 to UNFCCC decision 1/CP.16 are addressed and respected* 26 septembre 2011 <http://www.cbd.int/forest/doc/2011-09-26-cbd-submission-unfccc-reddplus-en.pdf>

31 FPP, SCPDA, KLIM, Unnayan Onneshan, IMPECT, Okani et CED (2011) *Customary Sustainable Use of Biodiversity by Indigenous Peoples and Local Communities: examples, challenges, community initiatives and recommendations relating to Article 10(c) – a synthesis paper based on case studies from Bangladesh, Cameroon, Guyana, Suriname and Thailand*. FPP, Moreton-in-Marsh <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2010/11/10csynthversionoct2011.pdf>

25 Freudenthal, E Nnah, S et Kenrick, J (2011) *REDD and Rights in Cameroon: A review of the treatment of Indigenous Peoples and local communities in policies and projects* FPP et CED, Moreton in Marsh et Yaoundé

26 FPP, Pusaka, HuMa, Yayasan Petak Danum, Jasoil, Yayasan Merah Putih, Yayasan Rumpun Bambu, Scale Up (2011) *REDD+ and the rights of indigenous peoples and forest dependent communities in Indonesia: an overview* FPP Moreton-in-Marsh, septembre 2011 <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2011/10/overview.pdf>

27 FPP, Pusaka et Palu-Sulawesi-Tengah (2011) *Central Sulawesi: UN-REDD Indonesia's Pilot Province* Série de briefings du FPP, Droits, forêts et climat, Moreton in Marsh, octobre 2011

28 WRM (2011) « *Indonesia: Sources of livelihood threatened by REDD+, mining and oil palm projects* » WRM Bulletin No.171, octobre 2011

lois coutumières qui exigent le remplacement des ressources forestières et appliquent des sanctions spirituelles là où les terres et les ressources forestières sont gaspillées ou endommagées sans besoin légitime.³² La compréhension autochtone de la forêt va bien au-delà de l'environnement immédiat du village, de la forêt environnante et des terres pour la culture sur brûlis. Les savoirs locaux et les règles communautaires s'étendent aux zones forestières distantes, notamment aux zones de reproduction des animaux, des oiseaux et des poissons, aux sources d'eau et aux hautes terres qui font partie des territoires forestiers traditionnels. Les efforts des peuples autochtones pour assurer la reconnaissance de l'efficacité des systèmes coutumiers de gestion forestière se poursuivent dans le cadre des discussions actuelles aux niveaux mondial et national sur les forêts et le climat. Au Pérou, AIDSESEP demande la reconnaissance et le soutien en faveur d'une initiative alternative des peuples autochtones pour les forêts et le climat ancrée dans les droits, fondée sur des droits fonciers et territoriaux sûrs et le respect pour les savoirs et les pratiques ancestrales.³³

« Pendant des générations, nous avons toujours protégé nos forêts, mais le travail de nos ancêtres n'a pas été écrit dans les livres d'histoire des blancs. C'est pour cela que REDD doit reconnaître notre rôle dans la préservation de la santé des forêts. Les politiques doivent nous soutenir pour continuer à prendre soin de nos forêts comme nous l'avons toujours fait »
[représentant FENACOCA, Pérou]

Au Suriname, le peuple saamaka demande de l'aide pour la conservation et l'utilisation durable des forêts préservées par les communautés. Dans des pays africains comme le Cameroun, les communautés forestières autochtones et traditionnelles ont appelé à la reconnaissance de leurs systèmes coutumiers de gestion forestière.³⁴

« Pourquoi les communautés ne peuvent-elles pas recevoir le contrôle de la forêt dans laquelle nos ancêtres ont vécu et dont ils dépendaient ? Nos communautés devraient se voir octroyer le droit et les moyens de contrôler et protéger nos forêts. Nous ferons ceci beaucoup mieux que les organisations de conservation et les ONG » [représentant de la communauté baka, Cameroun, août 2011]

32 WRM (2004) « An example of community-based forest management » *WRM Bulletin No.81, avril 2004*

33 AIDSESEP (2011) *Construyendo REDD+ Indígena: adecuación intercultural del REDD+ a los derechos territoriales y colectivos de los pueblos indígenas* AIDSESEP, Lima, mai 2011

34 *Statement to Communities and Civil Society NGOs from the African Community Rights Network Douala Conference on Community Rights Cameroon*, 13-16 septembre 2011

Des appels à la reconnaissance et au soutien sont également lancés en Asie, où des études menées par les peuples autochtones soulignent la durabilité des pratiques traditionnelles de gestion des ressources fondées sur une utilisation multiple de la forêt.³⁵ Des appels à une plus grande reconnaissance jouissent désormais de l'appui d'un nombre croissant de preuves scientifiques, qui montrent qu'il est plus probable que les peuples autochtones et les communautés tributaires de la forêt réalisent une conservation efficace et une utilisation durable des écosystèmes forestiers que les intérêts gouvernementaux et commerciaux.³⁶

Les enseignements tirés de l'expérience sur le terrain soulignent par conséquent la nécessité que les gouvernements, les décideurs politiques, et les institutions de financement des politiques REDD+ reconnaissent le rôle positif des savoirs et pratiques traditionnels à travers un soutien ciblé à la gouvernance forestière et aux systèmes coutumiers des peuples autochtones en matière de gestion des forêts. Le message clé est contenu dans le Plan d'action d'Oaxaca des peuples autochtones, qui appelle les négociateurs de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques à inclure :

*« ...un chapitre sur les savoirs traditionnels des peuples autochtones dans le document final de Durban et la mise en place de mécanismes pour recueillir les propositions et les réponses des peuples autochtones aux niveaux national et régional à cet égard. »*³⁷

CONCLUSION

Ce bref examen des nouvelles expériences et enseignements montre que des questions critiques, telles que les droits fonciers et coutumiers, ne sont pas prises en compte ou sont mises à l'écart dans la planification et les initiatives pilote REDD+.

Des mesures urgentes et un travail plus ciblé sont requis à tous les niveaux, afin de mettre en œuvre les mesures de

35 Voir par exemple, Tebtebba (2010) *Indigenous Peoples and REDD Plus: sustaining and enhancing forests through traditional resource management* Tebtebba, Baguio City

36 Agrawal, A Chhatre, A, et Persha, L (2011) "Social and ecological synergy: local rulemaking, forest livelihoods, and biodiversity conservation" *Science* 331(6024):1606-08; Sobrevilla, C (2008) *The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation*. The Natural but often Forgotten Partners Banque mondiale, Washington D.C., Nepstad, D., Schwartzman, S, Bamberger, B., Santilli M, Ray, D., Schlesinger, P., Lefebvre, P., Alencar, A., Prinz, E., Fiske, G., et Rolla, A (2006) « Inhibition of Amazon Deforestation and Fire by Parks and Indigenous Lands » *Conservation Biology* 20 (1) :65-73; Porter-Bolland, L, Ellis, E, Guariguata, M R, Ruiz-Mallén, I, Negrete-Yankelevich et Reyes-García, V (2011) « Community managed forests and forest protected areas: an assessment of their conservation effectiveness across the tropics » *Forest Ecology and Management* 2011 – en cours d'impression.

37 *Oaxaca Action Plan of Indigenous Peoples: from Cancun to Durban and Beyond*, point 6(c)

sauvegarde des Accords de Cancun et de repenser la façon dont les politiques forestières et climatiques sont conçues, mises en œuvre et financées. Un passage à des actions plus ciblées pour promouvoir les solutions, la gouvernance et les réformes foncières des communautés et le respect des obligations internationales est nécessaire. À moins que ces changements ne soient effectués, REDD+ suivra le même chemin que les efforts mondiaux inefficaces passés fondés sur des approches par le haut pour préserver les forêts de la planète.

Plus d'informations:

Des informations plus détaillées et des études de cas par pays sont disponibles dans la Série de briefings du FPP *Droits, forêts et climat* (<http://www.forestpeoples.org/fr/tags/rights-forests-and-climate-briefing-series-0>) et dans les rapports du FPP et de ses partenaires sur les initiatives et les fonds internationaux relatifs au climat (<http://www.forestpeoples.org/fr/topics/climate-forests>).



TOM GRIFFITHS

Expansion du soja au Paraguay est un des principaux moteurs de la déforestation, la dégradation environnementale et l'expropriation des terres des peuples autochtones et les territoires

Forest Peoples Programme

1c Fossey Business Centre, Stratford Road, Moreton-in-Marsh GL56 9NQ UK
Tel: +44 (0)1608 652893 info@forestpeoples.org www.forestpeoples.org

Le Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garantie (Angleterre et Pays de Galles) Reg. No 3868836, notre bureau enregistré est spécifié ci-dessus. Organisation caritative No. 1082158 enregistrée au Royaume Uni. Elle est aussi enregistrée comme Stichting à but non lucratif aux Pays-Bas. Statut consultatif spécial conféré par le Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC), juillet 2010.